

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Session 2008

Option Véhicules et Métrologie

Partie « Véhicules »

Exercice I : agrément d'un centre de contrôle de véhicules PL

Votre DRIRE reçoit de la préfecture un dossier de demande d'agrément d'un centre de contrôle de véhicules lourds.

A partir des documents joints, vous établirez une note à l'attention du directeur de la DRIRE, permettant de donner un avis sur la recevabilité du dossier.

Documents joints :

- Extrait de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds - appendice 1 (4 pages),
- Extrait de l'instruction relative à l'action des DRIRE dans l'agrément des contrôleurs techniques et des installations de contrôle de véhicules légers et de véhicules lourds (8 pages),
- Extraits du dossier du centre de contrôle poids lourds (12 pages).

Nota : le dossier déposé est complet sur la forme.

Exercice II : mise en circulation d'un véhicule de dépannage

Un carrossier vous présente une demande de renouvellement de carte blanche. Le dossier qu'il vous remet contient la notice descriptive, une copie du contrôle technique, la déclaration de mise en service d'un véhicule spécialisé dans les opérations de dépannage, mais l'ancienne carte blanche a été égarée.

1. Vous remplirez la déclaration de mise en service et effectuerez les calculs.
2. Vous établirez la nouvelle carte blanche.
3. Quel(s) est(sont) les équipement(s) particulier(s) nécessaire(s) au véhicule ?

Documents joints :

- Arrêté du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés (7 pages),
- Circulaire du 30 septembre 1975 relative à l'application de l'arrêté précédent (5 pages),
- Circulaire du 8 décembre 1977 relative aux véhicules de dépannage (1 page),
- Extraits de la déclaration de mise en service d'un véhicule spécialisé dans les opérations de dépannage (3 pages, 2 exemplaires **dont 1 à compléter et à remettre à l'intérieur de votre copie**),
- Projet de carte blanche (1 page) **à compléter et à remettre à l'intérieur de votre copie**.

Les caractéristiques du véhicule sont les suivantes :

- véhicule plateau, équipé d'un engin de levage à l'arrière,
- le centre de gravité du plateau est situé à la verticale de l'essieu arrière,
- poids à vide : 3 080 kg sur l'avant, 3 480 kg sur l'arrière,
- poids total autorisé en charge : 10 990 kg,
- poids admissibles : 4 150 kg sur l'avant, 7 700 kg sur l'arrière,
- empattement : 5,55 m, porte à faux AR du crochet de levage : 4,2 m, hauteur du crochet : 0,4 m,
- force admissible au crochet : 2 500 kg.

Exercice III : évolution des métiers des DRIRE dans le domaine des véhicules

A l'occasion de la présentation de l'activité des contrôles techniques, le responsable de votre division vous demande de rédiger une présentation synthétique (1 ou 2 pages) sur l'évolution des métiers en DRIRE dans le domaine des véhicules au cours des vingt dernières années.

Vous mettrez l'accent sur les éléments que vous jugez importants et évoquerez notamment l'incidence du contexte international dans ce domaine.